



## CHAUFFEUR VTC

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Être capable de réussir l'examen d'accès à la profession de chauffeur des Véhicules de Transports avec Chauffeur (VTC)  
Être capable de mettre en pratique la réglementation du Transport Public Particulier de Personnes et du VTC  
Être capable de maîtriser les compétences commerciale spécifiques VTC.

### PUBLIC CONCERNE

Candidats souhaitant devenir VTC  
Candidats ayant un tempérament commercial et détenant le sens du service  
Candidat en recherche d'emploi ou souhaitant créer leur entreprise.

### PRE-REQUIS

Être européen ou avoir un titre de séjour permettant de travailler en France  
Être titulaire du permis B depuis au moins 3 ans et ne pas être en situation de permis probatoire  
Être en capacité de devenir chauffeur professionnel (visite médicale par médecin agréé validée)  
Avoir un casier judiciaire B2 vierge

### DUREE DE LA FORMATION ET MODALITES D'ORGANISATION

70 heures de formation réparties sur 2 semaines (35 heures chacunes)  
Effectif min 4 / max 15 stagiaires

### LIEU DE LA FORMATION

275 Rte de Nîmes 34170 Castelnau-le-Lez, tramway ligne 2 direction Jacou, arrêt "Notre Dame de Sablassou"

### CONTENU DE LA FORMATION

Thème de l'épreuve	Durée de l'épreuve	Notation	Coefficient
A/réglementation du transport public particulier de personnes	45 min	Sur 20 points	3
B/ gestion	45 min	Sur 20 points	2
C/ sécurité routière	30 min	Sur 20 points	3
D/ capacité d'expression et de compréhension en langue française	30 min	Sur 20 points	2
E/ capacité d'expression et de compréhension en langue anglaise (équivalent au niveau A2)	30 min	Sur 20 points	1

Siège social : 275 route de Nîmes 34170 Castelnau le Lez - Tél : 04 99 74 02 93 Mob : 07 66 70 20 79 - courriel : [info@savi-formations.com](mailto:info@savi-formations.com)

S.A.S au capital de 10.000,00 € - Siret 907 611 552 RCS Montpellier- Code APE 8559A - Numéro de déclaration d'activité : 76341165434 (Version du 23/05/2022)



Thème de l'épreuve	Durée de l'épreuve	Notation	Coefficient
F/ développement commercial et gestion propre à l'activité de VTC	30 min	Sur 20 points	3
G/ réglementation nationale spécifique de l'activité de VTC	20 min	Sur 20 points	3

## MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

Exposés, cas pratiques, mises en situation

## PROFIL DU(DES) FORMATEUR(S)

M. Terab et M. Bsikri, 10 années d'expérience en tant que chauffeurs de maître et formateurs en prévention des risques professionnels

## MODALITES D'EVALUATION

Test de positionnement, examens blancs sous forme de QCM et questionnaires à réponses courtes, mise en situation commerciale sous forme de jeux de rôles.

## MOYENS TECHNIQUES

Salles de formation équipées, tableaux et vidéoprojecteur, supports pédagogiques, contenus multimédias, véhicule double-commande.

## TARIF

1920€ net de taxe (valable jusqu'au 31/12/2023)

## CONTACT

Mme Mokrani au 07 66 70 20 79, email : [info@savi-formations.com](mailto:info@savi-formations.com)

## ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

## MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Pour la formule en e-learning, le stagiaire se connecte à classe virtuelle Google Classroom.  
Les délais d'inscription sont de 1 mois avant la date d'examen (conformément au calendrier de la CMA de l'Hérault)

Siège social : 275 route de Nîmes 34170 Castelnau le Lez - Tél : 04 99 74 02 93 Mob : 07 66 70 20 79 – courriel : [info@savi-formations.com](mailto:info@savi-formations.com)

S.A.S au capital de 10.000,00 € - Siret 907 611 552 RCS Montpellier- Code APE 8559A – Numéro de déclaration d'activité : 76341165434 (Version du 23/05/2022)



## TAUX D'OBTENTION DES CERTIFICATS PREPAREES

Taux de réussite à l'épreuve d'admissibilité : 95%

Taux de réussite à l'épreuve d'admission : 90%

## VALIDATION DES BLOCS DE COMPETENCES

Un candidat déclaré admissible (réussite à l'examen théorique) peut se présenter 3 fois à l'épreuve d'admission (épreuve pratique) dans un délai d'un an à compter de la publication des résultats des épreuves d'admissibilité.

## EQUIVALENCES ET PASSERELLES

Les candidats ayant été admis aux épreuves d'admissibilité VTC organisées par les Chambre de Métiers et de l'Artisanat et souhaitant passer l'examen Taxi ; bénéficiant d'une inscription dite de « mobilité professionnelle » OU Les candidats ayant été admis aux épreuves d'admissibilité Taxi organisées par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat et souhaitant passer l'examen VTC

## SUITE DE PARCOURS ET DEBOUCHES

Suites de parcours possibles après l'obtention de la certification professionnelle : chauffeur VTC indépendant ou salarié auprès d'une société de transport de personnes.

